

# Choletbus

Aller plus loin

## Une rallonge de 550 000 € pour les bus du Choletais

**Le Conseil d'agglomération a voté des subventions, hier soir. Transports publics du Choletais recevra ainsi 550 000 € pour faire face à l'élargissement de la collectivité.**

• **Ajustements budgétaires** : les élus ont voté, hier, le budget supplémentaire qui s'équilibre à 17 millions d'euros en fonctionnement et 24,5 millions en investissement. À noter l'intégration au chapitre « dépenses » du projet de piscine dans la commune nouvelle de Lys-Haut-Layon (Vihiers) pour 10 477 827 €.

• **Subventions** : Les élus ont accordé des subventions complémentaires à différentes structures. La plus importante, 550 000 €, revient à Transports publics du Choletais pour faire face à l'extension de l'Agglo. À compter de la rentrée prochaine, le réseau Choletbus desservira les

26 communes. Pour les mêmes raisons, Cholet sports loisirs percevra 334 000 de plus. Instance gérontologique de l'Agglomération du Choletais : 19 404 €. Centre social communal Ocsigène : 26 900 €. Centre social Kleidoscope : 36 298 €. Office de tourisme du Choletais : 14 280 €.

• **Les camps boudés ?** : les camps organisés cet été par Cholet sports loisirs auraient du mal à remplir selon Anne Graveleau-Hardy. Isabelle Leroy, la vice-présidente en charge des Accueils de loisirs sans hébergement, confirme mais ne s'alarme pas : « Nous sommes tributaires du calendrier scolaire. Cette année, les camps ne démarreront pas avant le 10 juillet. Il y a une baisse des inscriptions, nous sommes au-delà des 50 % de réservations contre 60 % en 2016. Mais les inscriptions sont encore en cours. »

• **Activités sportives sur le temps**

**scolaire** : les élèves des écoles publiques de l'Agglomération du Choletais (AdC) participent à des activités sportives et de découverte sur le temps scolaire dans le cadre d'une convention avec l'Éducation nationale et Cholet sports loisirs. Ces activités (natation, classes de découverte, golf et patinage) seront proposées aux nouvelles communes adhérentes de Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay. Une convention similaire sera soumise à chaque directeur des écoles privées de l'AdC.

L'élue d'opposition Anne Graveleau-Hardy s'est inquiétée du manque de cohérence territoriale dans ce domaine. « Chaque commune est souveraine », a répondu le président Bourdoux qui n'exclut pas « de discuter avec l'ensemble des maires pour



Transports publics du Choletais desservira les 26 communes de l'Agglo.

essayer d'harmoniser » ce secteur d'activités.

Le Courrier de l'Ouest – Mardi 20 juin 2017